



PARIS PLUS **VERTE ET** SOLIDAIRE

*La Ville de Paris dévoile le nouveau
plan local d'urbanisme bioclimatique,
une vision commune pour la ville
d'aujourd'hui et de demain*

DOSSIER DE PRESSE - MAI 2023



Édito d'Anne Hidalgo

Maire de Paris

Depuis près de 10 ans, la majorité parisienne a engagé une vaste transformation de notre ville : reconquête des voies sur berges, développement des pistes cyclables, création des rues aux écoles, démarche « Embellir votre quartier », « plan Arbres », réhabilitation et rénovation d'immeubles de bureaux en programmes de logements, équipements, commerces... Toutes ces actions visent à adapter notre capitale. Pour que demain, nos enfants et nos petits-enfants puissent encore y vivre.

Cette transformation écologique nous l'avons opérée sans vaciller sur notre responsabilité sociale, en développant toujours plus de logements abordables pour les familles, les travailleurs clés, les étudiants, les personnes aux revenus les plus modestes. Nous l'avons également faite avec comme boussole le rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest de notre territoire et le développement de nos services, équipements et commerces de proximité.

Face à ces deux urgences - climatique et sociale - qui se font chaque jour de plus en plus criantes, nous devons amplifier notre action, accélérer. C'est tout l'objet de ce nouveau plan local d'urbanisme, qui vient donner un cadre d'action « bioclimatique » à notre ville, à nos projets et à ceux de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Avec ce PLU, nous nous dotons d'un outil de planification stratégique pour faire baisser la température et lutter contre la pollution.

Concrètement, ce nouveau PLU va nous permettre de mieux loger les Parisiennes et les Parisiens : à travers l'identification de 1000 adresses pour du logement social et abordable et la création d'une obligation de logements pour tout projet de développement ou de réhabilitation de bureaux de grande ampleur dans les arrondissements les moins bien dotés de l'Ouest parisien ; à travers, également, le renforcement de notre arsenal pour lutter contre le développement des meublés touristiques, qui marquent, de manière massive certains quartiers, au détriment des habitantes et habitants, des équipements et des services de proximité. Il va nous permettre également de privilégier la transformation de l'existant et la rénovation dans le respect de l'histoire de Paris et de son patrimoine et d'accompagner les copropriétés dans leur rénovation énergétique.

Avec le PLU bioclimatique, nous favoriserons la végétalisation de nos toits et de nos façades, rendrons les sols à nouveau perméables et préserverons les espaces de pleine terre. Nous agrandirons et multiplierons les espaces verts, les continuités écologiques et favoriserons ainsi la biodiversité. Nous continuerons à planter des arbres et à créer de nouveaux parcs notamment dans le Nord parisien, en lien avec les territoires de la Métropole. Enfin, nous répondrons aux besoins quotidiens des Parisiennes et Parisiens avec plus de services publics de proximité (centres de santé, gymnases, piscines, bibliothèques et médiathèques), le développement d'une ceinture verte et sportive autour du périphérique, la protection de nos commerces de proximité et de nos équipements culturels ainsi que la lutte contre les dark stores et dark kitchens.

Je suis fière d'inscrire dans le droit notre vision commune pour Paris afin d'en faire une ville toujours plus verte et plus solidaire.

Vous pouvez compter sur nos engagements au service des Parisiennes et des Parisiens.



© JOSÉPHINE BRUEDER / VILLE DE PARIS

Édito d'Emmanuel Grégoire

Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.

Le Paris que nous connaissons en 2050 est déjà-là.

Et la réalité nous rappelle d'ores-et-déjà à l'ordre : trois canicules ont rythmé l'été 2022, la sécheresse frappe déjà une grande partie du territoire et notre pays a connu 14 mois consécutifs de températures au-dessus des normales de saison. Nous devons anticiper la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes et ses conséquences sur la vie des Parisiennes et des Parisiens.

La ville de demain impose un devoir d'exigence sans précédent. Capitale cosmopolite et d'avant-garde, notre ville n'a eu de cesse de faire face aux mutations urbaines et sociales, le développement de la nature et l'accueil des plus démunis, tout en accompagnant l'arrivée d'innovations de rupture pour les mobilités, la logistique ou encore le logement à destination de toutes et tous. Paris ne peut pas être une ville figée.

Il en va de notre responsabilité collective de contribuer à son adaptation et d'améliorer la qualité de vie des Parisiens. Et c'est avec eux que nous avons travaillé pendant deux ans, dans le cadre d'une grande concertation afin de définir de nouvelles lignes pour l'urbanisme à Paris. Cette méthode exemplaire a permis de mobiliser des milliers d'acteurs, citoyens, associatifs ou professionnels, dressant des principes ambitieux. Le futur plan local d'urbanisme sera bioclimatique par nécessité, plus simple et plus accessible. Le climat impose des transformations radicales tout en répondant à l'urgence de solidarité : voilà l'équilibre difficile qui nous guide.

90% du Paris de demain est déjà-là. Il faut donc permettre à la ville de se régénérer. La construction doit d'abord passer par la réhabilitation et la rénovation. Il faut réutiliser les matériaux, aller en chercher de nouveaux, plus locaux et durables, limiter l'impact carbone des constructions. Il faut faire mieux avec moins.

Le logement est le premier poste de dépense de beaucoup de Parisiennes et de Parisiens. Nous avons fait le choix d'augmenter le nombre de logements abordables pour atteindre 40% de logements publics. C'est un choix politique pour protéger et défendre le pouvoir d'achat des familles de la classe moyenne aux plus modestes, des jeunes actifs, des étudiants et des retraités. Une volonté que nous accompagnons en renforçant les services publics et le maillage d'équipements de proximité, qu'ils soient culturels, sportifs ou de santé.

La nature a aussi le droit à ses grands projets. Nous allons renforcer la présence de la nature, en pleine terre, et de la biodiversité partout où cela est possible dans la ville. Il est nécessaire d'adapter Paris aux conséquences du dérèglement climatique en créant notamment des espaces de fraîcheur. Le Paris de 2050 doit être une ville décarbonée, plus végétalisée et plus apaisée dans le respect de son paysage architectural et paysager.

Cette vision commune doit garantir que Paris soit à la hauteur de ces défis. Nous avons besoin de la mobilisation de chacune et chacun. Ses nouvelles règles bioclimatiques édictent une ligne directrice claire, ouverte au dialogue avec les citoyens et à l'innovation. Le Plan local d'urbanisme bioclimatique résume notre ambition à répondre aux défis du climat.

Un nouveau PLU, à quoi ça sert ?

Le plan local d'urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. C'est le document qui régit tous les projets de construction, de rénovation et de réhabilitation à Paris. La dernière révision a eu lieu en 2006, amendée au fil du temps. Il était temps de l'adapter aux enjeux actuels notamment climatiques.

Avec ce PLU, nous traçons une vision commune permettant de poursuivre l'adaptation de Paris aux enjeux climatiques et de solidarité qui la traverse.

Il était nécessaire d'agir pour définir de nouvelles règles de construction, de réhabilitation du bâtiment et d'organisation du territoire qui conjuguent la transition écologique avec la solidarité. Ce document permettra de mieux vivre à Paris avec un meilleur cadre de vie, renforçant considérablement la protection de l'environnement et du patrimoine souhaité par les habitants.

La Ville de Paris révisé donc ses règles en matière d'urbanisme en vue d'adopter le premier PLU bioclimatique de la capitale pour :

- Permettre à Paris d'être une ville plus économe en énergie et dans l'utilisation des matériaux, plus respectueuse de la nature et de la biodiversité ;
- Préserver la mixité sociale dans tous les quartiers de Paris et augmenter l'offre de logements abordables pour les familles parisiennes ;
- Renforcer le maillage territorial des équipements publics culturels, sportifs et de santé ainsi que la diversité des commerces de proximité ;
- Améliorer la qualité des espaces publics pour les piétons (familles, personne en situation de handicap, personnes âgées), les cyclistes en généralisant le modèle des rues aux écoles qui garantissent l'accessibilité au plus grand nombre, et protéger les arbres et le mobilier urbain ;
- Valoriser le patrimoine architectural et urbain de Paris.

Il s'agit pour Paris d'accélérer son adaptation aux évolutions climatiques et la transition de son modèle de développement, dans le respect de son histoire.

Le PLU, c'est un cadre clair pour tous : du professionnel du secteur de l'immobilier et de l'urbanisme aux architectes, en passant par les habitants qui engagent des travaux dans leurs copropriétés et à toutes celles et ceux qui agissent en faveur de la nature et la biodiversité.



Embellir Paris - Boulevard Bourdon (4^e)

Un document élaboré avec les Parisiennes et les Parisiens, et toutes les parties prenantes

Ce plan local d'urbanisme est le fruit d'une grande concertation avec l'ensemble des Mairies d'arrondissement, avec les Parisiennes et les Parisiens, avec celles et ceux qui travaillent à Paris, mais aussi avec des habitants et des élus de la Métropole du Grand Paris, des associations, des professionnels (principaux opérateurs économiques et chambres professionnelles), des experts (architectes, urbanistes, sociologues, historiens...).

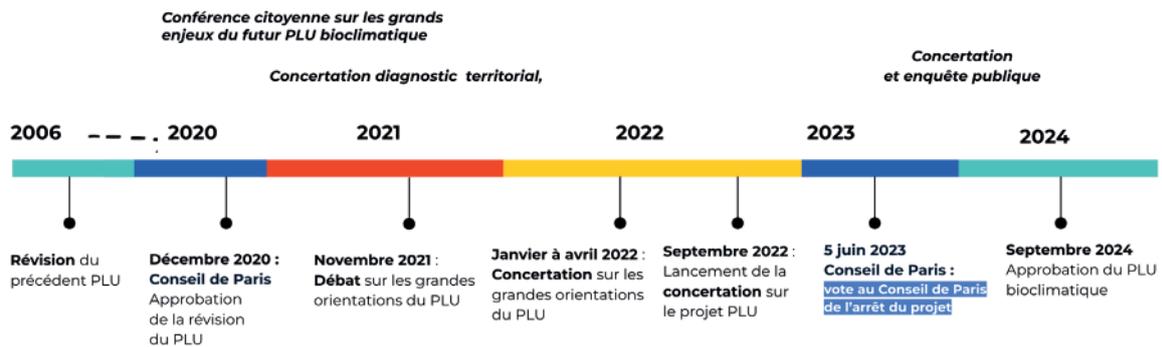
Dès septembre 2020, la Ville de Paris a lancé une conférence citoyenne, réunissant 100 personnes représentatifs de la diversité parisienne. Après une formation, les participants ont formulé leurs ambitions et leurs attentes pour le Paris de demain. Ils ont émis 30 propositions pour adapter la ville.

En parallèle de la conférence s'est tenue une consultation citoyenne sur idee.paris. Ainsi, nous avons recueillis plus de 1000 contributions contenant 50 000 propositions formulées par des citoyens, principalement autour des thèmes de l'espace public, de la mobilité, du logement et de la nature en ville.

Les sujets d'actions prioritaires définis par cette consultation sont :

- La création de nouveaux espaces verts et le renforcement de la végétation ;
- La rénovation thermique et la protection du patrimoine ;
- L'accès au logement.

Rappel : les temps forts de la révision du PLU



Le Conseil de Paris de juin 2023 votera le projet de PLU. Ce vote sera suivi d'une phase d'enquête publique menée par un Commissaire indépendant, pendant près d'un an à l'issue de laquelle le PLU définitif sera proposé à l'approbation du Conseil de Paris (second semestre 2024).

50.000

Propositions
faites lors des
concertations

51

Réunions
publiques
organisées

180

Ateliers et
marchés
exploratoires

« **La conférence citoyenne de 2020 a permis de définir en amont les grands objectifs. Puis les 3 grandes phases de concertation, à l'échelle de chaque arrondissement, ont permis de recueillir plus de 50 000 avis émis par plus de 8 000 contributeurs. Ces contributions nous permettent de vous présenter un PLU à l'image des Parisiens et à la hauteur des enjeux qui nous font face.** »

Anouch Toranian, adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public.

« **Ce plan local d'urbanisme bioclimatique marque un tournant dans l'accélération de la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens. Afin d'être au plus près des besoins des habitant.e.s qui s'expriment le moins, un dispositif spécifique de concertation a été mis en place pour aller à leur rencontre (lors d'évènements festifs, d'ateliers dans l'espace public...).** »

Anne-Claire Boux, adjointe à la Maire de Paris en charge de la politique de la ville.

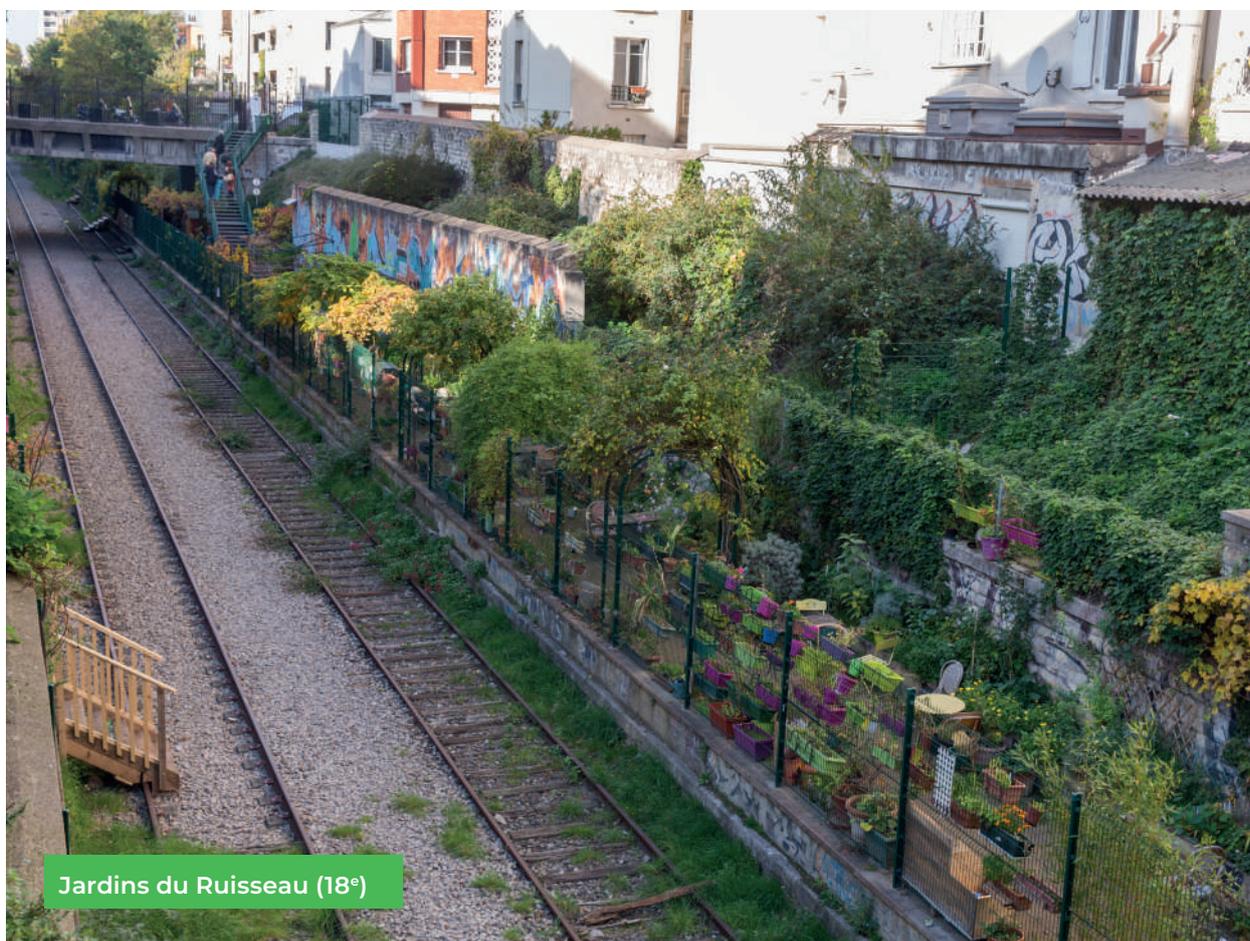


Réunion publique d'information sur le PLU

Qu'est-ce que cela va changer ?

Toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux...) seront soumises à ces nouvelles règles simplifiées qui répondent à des objectifs communs :

- Permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de se loger à un prix abordable, quels que soient leurs revenus, grâce à la création de nouveaux logements ;
- Inclure, de manière systématique, les enjeux de la transition énergétique et climatique dans tous les projets sur le territoire parisien ;
- Accompagner les copropriétés dans le financement de la rénovation thermique et la végétalisation des cours de leurs bâtiments ;
- Offrir un meilleur cadre de vie avec de nouveaux services publics et équipements de proximité dans tous les quartiers dans le cadre de la Ville du quart d'heure.



Jardins du Ruisseau (18^e)

Nos mesures pour un Paris plus vert et plus solidaire

Concrètement, le PLU c'est :

1. **Un dispositif inédit pour transformer les bureaux en logements** : tout immeuble de bureaux de plus de 5 000m² situé dans l'ouest parisien devra consacrer 10% de sa surface à la création de logements ;
2. **1 000 nouveaux emplacements réservés pour du logement social** pour permettre à ceux qui font vivre la ville de pouvoir y vivre ;
3. **La réhabilitation et la rénovation seront systématiquement privilégiées** ;
4. **La sanctuarisation de tous les espaces verts protégés** ;
5. **La protection des 250 arbres remarquables et des 100 000 arbres d'alignement** ;
6. **Environ 70ha de nouveaux espaces verts** : 10 parcs seront largement agrandis ou créés ;
7. **40% de l'espace public sera désimperméabilisé d'ici 2050** ;
8. **Le renforcement de la préservation du patrimoine parisien, avec 700 protections supplémentaires** – dont le patrimoine industriel, les maisons d'angles et les architectures modernes -, une zone de protection et de piétonisation de la Butte Montmartre ;
9. **Le doublement de la surface des locaux vélos dans les immeubles**, en cohérence avec le plan vélo ;
10. **La lutte contre l'économie de la prédation avec l'interdiction définitive des dark stores et des dark kitchens**. Notre mobilisation a porté ses fruits ;
11. **L'interdiction de la transformation des locaux commerciaux et des bureaux en meublés touristiques** dans les secteurs en tension ;
12. **La généralisation de projets comme la Félicité et la Ferme du Rail** : une mixité des usages, un bâtiment qui répond aux enjeux du quartier et aux besoins des habitants (commerces de proximité, culture, sport, solidarité, logements...) ;
13. **Des services publics forts et plus nombreux** : des emplacements réservés pour 90 nouveaux centres de santé de secteur 1, 13 gymnases et piscines, 11 bibliothèques et médiathèques, une ceinture verte et sportive autour du péri-phérique ;
14. **Faciliter l'implantation et protéger les commerces de proximité** : culturels (galeries, librairies, disquaires), de bouche, et développer la logistique urbaine avec 50 nouveaux sites, 3 fois plus de locaux dédiés à l'économie sociale et solidaire.

Morland, un immeuble d'un genre nouveau

Après avoir été retenu dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants, Réinventer Paris, Morland Mixité Capitale porté par le promoteur Emerige a vu le jour en 2022.

Comme son nom l'indique, la spécificité de ce projet c'est la mixité. Par mixité s'entend une pluralité des usages et des activités au sein d'un même espace. Le vieil immeuble de bureaux a été transformé. Place à un lieu multi-usage sur plus de 40 000m², qui abrite tout à la fois une piscine, une auberge de jeunesse dernier cri, un hôtel, des logements sociaux et mixtes, des bureaux et surtout, surtout, un superbe toit-terrasse doté d'une vue à 360° sur Paris qui n'a rien à envier à celle de la tour Eiffel !



© JEAN-BAPTISTE GURLIAT / VILLE DE PARIS

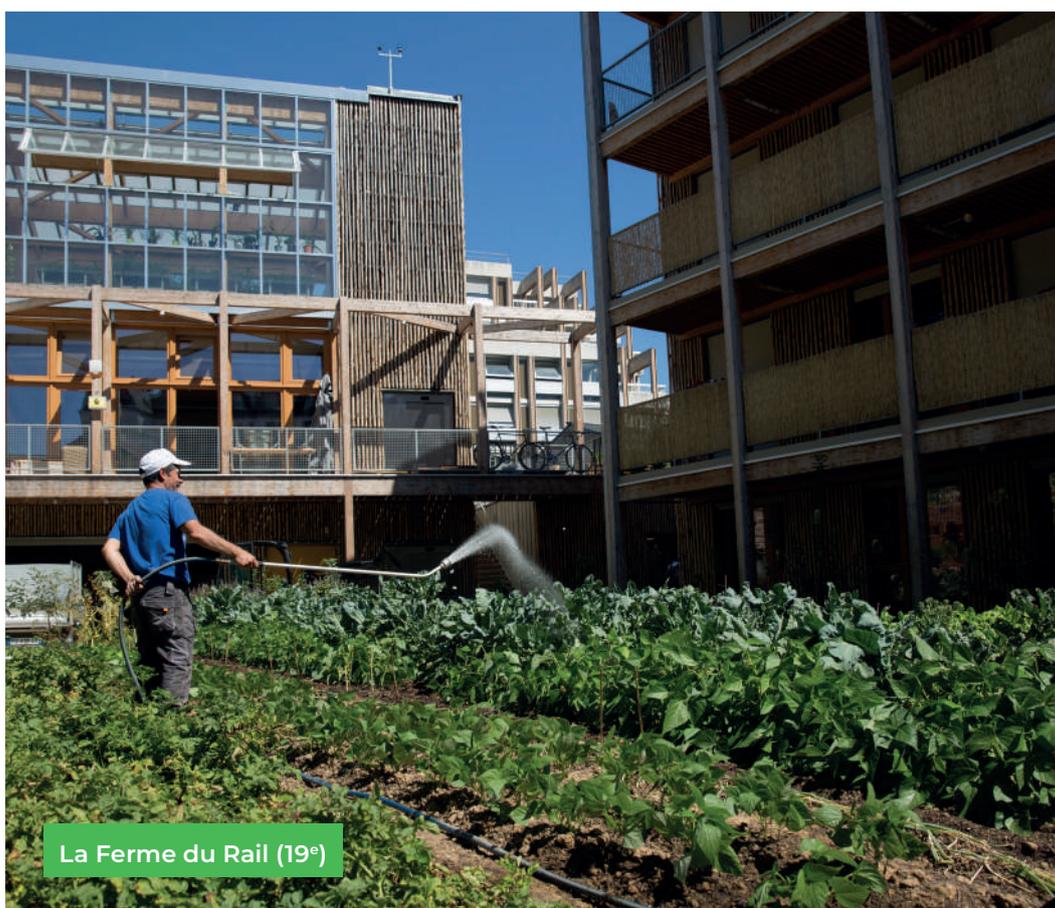
Morland Mixité Capitale (4^e)



La Ferme du Rail

Lieu de polyculture et de réinsertion, la Ferme du Rail conjugue production agricole et activité professionnelle. Plusieurs méthodes sont utilisées pour cultiver fruits et légumes : permaculture, aquaponie, culture en sac, agroforesterie, etc. Mais c'est aussi un lieu où travaillent et habitent des personnes en réinsertion sociale et professionnelle et des étudiant-e-s. Certain-e-s travaillent dans la ferme, d'autres non, mais tou-te-s vivent ensemble avec des règles de vie communes.

La Ferme du Rail a fait partie des premiers projets de « Réinventer Paris » à voir le jour. Lieux d'expérimentation et d'innovation, ces projets ont pour objectif de transformer des espaces délaissés ou sous-utilisés en les adaptant aux nouveaux usages des habitant-e-s. Un objectif atteint pour la Ferme du Rail.



© JOSÉPHINE BRUEDER / VILLE DE PARIS



Permettre à chacune et chacun de pouvoir loger à Paris

Permettre à tous de pouvoir loger à un prix abordable dans Paris est une priorité. Paris va atteindre 25% de logements sociaux mais nous souhaitons aller plus loin. L'envolée des prix de l'immobilier, la pression des meublés touristiques et la rareté de l'offre privent toute une partie de la classe moyenne de la possibilité d'habiter à Paris. Vivre dans la capitale ne peut être réservé qu'aux plus aisés. Alors que plus de 70% des Parisiennes et des Parisiens sont éligibles au logement social, Paris s'est fixé un objectif ambitieux : 40% de logements publics en 2035 dont 30% de logements sociaux et 10% de logements abordables pour les familles parisiennes.

Le PLU bioclimatique renforce l'arsenal des dispositifs pour la création de logements de tous types pour mieux répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Objectif : répondre à l'urgence de se loger et offrir des logements, adaptés à toutes et à tous.

- 1 000 adresses identifiées avec les maires d'arrondissement pour créer du logement social, dont 400 qui concernent des immeubles de bureaux ;
- La création de zone d' « hyper déficit » en logement social (dans certains quartiers du centre et de l'ouest parisien) : 50% de chaque projet devra être consacré à du logement social ;
- L'obligation de créer des logements dans les grands ensembles de bureaux : pour tous les projets de restructuration lourde ou de création de plus de 5 000m² de bureaux à l'ouest de Paris, le bâtiment devra consacrer au moins 10% de sa surface à la création de logements ;
- Le développement du bail réel solidaire (BRS) qui permet d'avoir accès à un logement moins cher en dissociant le foncier et le bâti pour faciliter l'accession au logement des classes moyennes ;
- L'interdiction de nouveaux meublés de tourisme dans les quartiers où leur nombre est déjà trop important (notamment le centre de Paris) afin de protéger l'accès au logement des Parisiens.



Caserne des Minimes (3^e)

La Caserne des Minimes

Des logements sociaux au cœur du Marais.

70 logements sociaux du T1 au T5 ont pris place dans une ancienne caserne de gendarmerie, à 100m de la place des Vosges pour celles et ceux qui font vivre Paris. L'espace, fermé jusque-là, s'ouvre à présent aux habitants du quartier du Marais, en proposant un jardin public et 12 locaux d'activité parmi lesquels une crèche de 90 berceaux, huit ateliers d'artisanat, deux commerces, un café associatif et un cabinet pour un professionnel de la santé. L'objectif : former un véritable lieu de vie pour les habitants.



© ÉMILIE CHAIX / VILLE DE PARIS



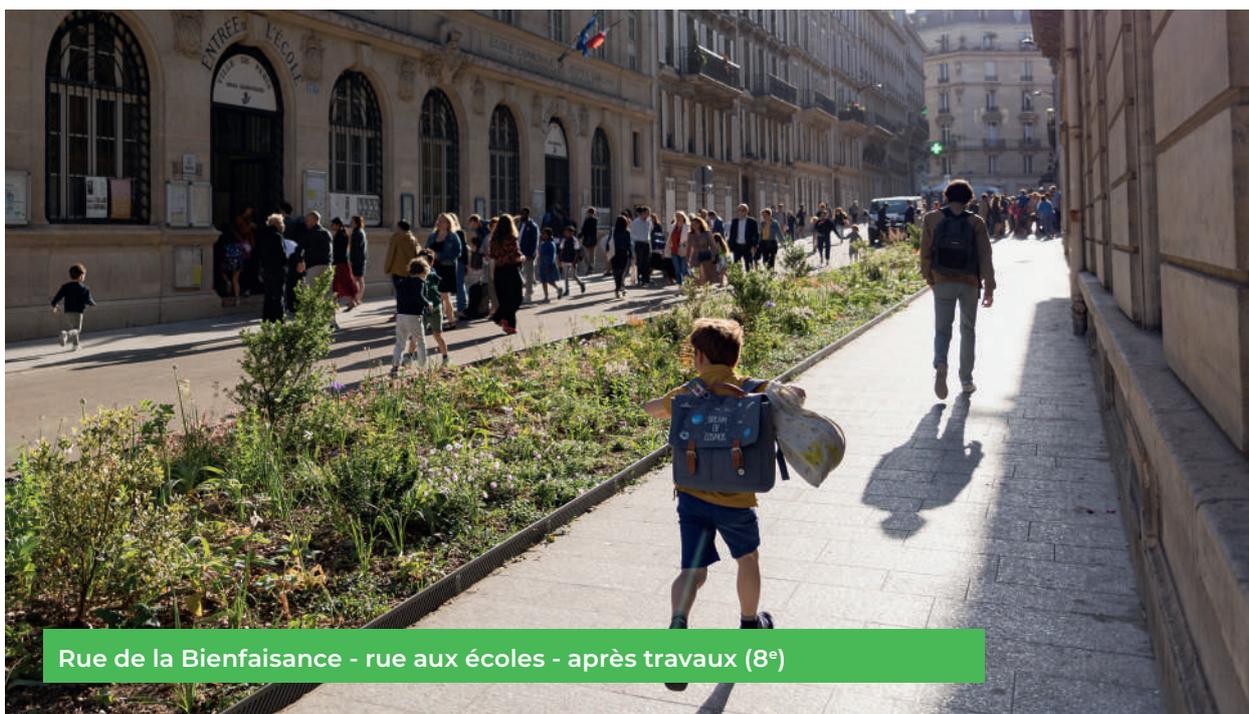
Permettre à celles et ceux qui travaillent à Paris d'y vivre, telle est notre ambition à travers ce PLU. Comme dans toutes les métropoles au monde, se loger dans la capitale coûte cher, c'est une réalité. Grâce à notre action résolue depuis 2014, un Parisien sur quatre est désormais protégé de la logique du marché, grâce au logement social, contre un sur huit seulement en 2001. Aujourd'hui, nous nous donnons un nouvel horizon : atteindre 40% de logements publics d'ici 2035, sur le modèle d'Amsterdam et de Vienne.



Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés.



Rue de la Bienfaisance avant travaux (8^e)



Rue de la Bienfaisance - rue aux écoles - après travaux (8^e)

Adapter Paris pour répondre à l'urgence écologique

Paris développe depuis plusieurs années une politique volontariste de végétalisation pour déployer la nature en ville. Il s'agit de renforcer la biodiversité et d'adapter la capitale aux canicules et aux crues. Avec le PLU, nous allons encore plus loin dans la protection des espaces verts existants et la création de nouveaux jardins.

Objectif : atteindre 10m² d'espaces verts par habitant – la norme OMS.

Ce qui signifie :

- La sanctuarisation de tous les espaces verts protégés ;
- Le parc des berges de Seine ne pourra plus être ouvert à la circulation des automobiles;
- Environ 70ha de nouveaux espaces verts : 10 parcs seront largement agrandis ou créés.
- Un grand parc métropolitain dans le nord de Paris, de la Porte de la Chapelle à la Villette : une trame verte de plus de 25ha, dont 15ha de parc, traversera le 18^e et le 19^e ;
- 40% de l'espace public parisien sera désimperméabilisé d'ici 2050 ;
- Sur toutes les parcelles supérieures à 150m², jusqu'à 65% de pleine terre devront impérativement être prévues dans les projets sans possibilité de dérogation ;
- Le recensement et la protection des 250 arbres remarquables dans la rue et sur les parcelles privées ;
- 100 000 arbres d'alignement protégés ;
- La végétalisation des cours d'immeubles sera encouragée dans le cadre des rénovations énergétiques d'immeubles.



Le futur PLU donne la priorité à la protection des espaces naturels existants et à la végétalisation des quartiers qui en nécessitent le plus. Il s'agit également d'adapter la ville au réchauffement climatique en débitumant massivement et en créant des îlots fraîcheur, avec dix futurs parcs qui prendront place notamment dans les quartiers populaires et dans ceux en déficit de végétal.



Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale.



L'enjeu du Plan Paris Pluie est de désimperméabiliser les sols afin de rafraîchir notre Ville et valoriser les eaux de pluie. Avec le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique, les grands aménagements publics sur le territoire incluront encore plus cette dimension et nous continuerons d'accompagner les copropriétés avec des aides financières et techniques pour des projets de végétalisation avec récupération des eaux de pluie, utilisées pour alimenter ces espaces verts, nettoyer les espaces communs...



Colombe Brossel, adjointe à la Maire de Paris en charge de la propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi.

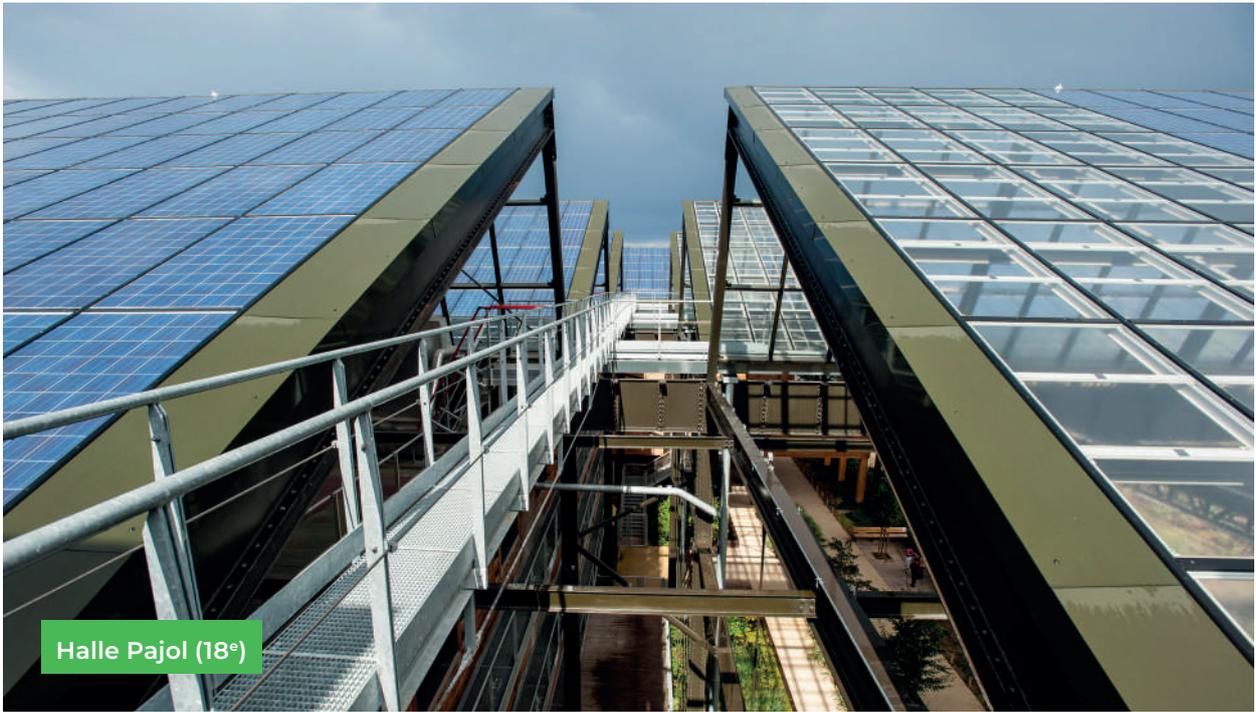
Une nouvelle façon de penser le bâtiment

Nous privilégions la rénovation du bâtiment existant dans une logique de sobriété énergétique comme des matériaux utilisés :

- La réhabilitation devient la nouvelle norme pour une diminution de l'impact environnemental des constructions. La démolition sera l'exception ;
- La surélévation conditionnée à la création de logements et à la débitumisation des cours ;
- Le réemploi des matériaux sur tous les nouveaux projets ;
- Des constructions respectueuses de l'environnement : les constructions 100% béton seront interdites pour privilégier les matériaux avec un faible bilan carbone (bois, pierre de taille, chanvre, terre crue), et des performances énergétiques ambitieuses pour un meilleur confort d'hiver comme d'été. Nous allons au-delà des seuils de réglementations obligatoires.
- La rénovation thermique est favorisée dans le respect du patrimoine parisien conformément aux recommandations communes formulées par la Commission du Vieux Paris et de l'Agence Parisienne du Climat ;
- L'interdiction des dispositifs de climatisation extérieure des bâtiments ;
- Le développement des énergies renouvelables et de la végétation sur tous les toits-terrasse ;
- La production d'énergie renouvelable est obligatoire pour tous les projets de plus de 1 000m².

Halle Pajol (18^e)





Halle Pajol (18^e)

« **Paris vise la sortie des énergies fossiles : nous ne pourrions l'atteindre sans la rénovation thermique de l'ensemble du parc parisien et la production locale d'énergies renouvelables. Le PLU permet des progrès significatifs, au service de l'environnement et du confort des habitants. Dans les prochaines années, les vagues de chaleur et sécheresses à venir rendront le climat parisien similaire à celui de Séville. Je suis heureux des avancées importantes du PLU, élément clé du Plan climat de Paris.**

Dan Lert, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie.

« **Avec ce PLU, nous accélérons la rénovation des bâtiments existants (plutôt que les démolir et éviter ainsi un fort impact carbone et trop de déchets) pour les transformer et les adapter aux besoins actuels. Cela passe par la surélévation en faveur du logement (en priorité social), la rénovation environnementale pour pouvoir supporter les fortes chaleurs et économiser l'énergie l'hiver. C'est aussi l'utilisation de matériaux écologiques, qui ont un impact plus sain pour l'environnement et l'humain.**

Jacques Baudrier, adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti.



Stade Emile Anthoine (7^e) - installation de panneaux solaires

© HENRI CARAT / VILLE DE PARIS



Terrain de Basket-ball 3*3 Léo Lagrange (12^e)

© JEAN-BAPTISTE CURIAT / VILLE DE PARIS

Un PLU au service de la ville du quart d'heure

Paris souhaite renforcer le service public avec de nouveaux équipements essentiels à moins de quinze minutes à pied de chez soi :

- Des emplacements réservés pour des équipements et des services au plus proche des habitants :
 - 80 nouveaux centres de santé,
 - 13 nouveaux gymnases et piscines,
 - 11 nouvelles bibliothèques et médiathèques... ;
- Une ceinture verte et sportive autour du périphérique ;
- Protéger les commerces de proximité existants :
 - Culturels (galeries, librairies, disquaires),
 - De bouche,
 - De logistique urbaine,
- Et dédiés à l'économie sociale et solidaire ;
- L'interdiction des dark stores et des dark kitchens : la Ville continue de lutter contre l'économie de la prédation ;
- Toujours plus de place pour les vélos, avec des stationnements systématiques dans les nouvelles constructions.



Face aux dark stores, vecteurs de nuisances et de conditions de travail dégradées, nous allons poursuivre l'implantation de commerces de proximité. Permettant de créer une vie de quartier et de développer les filières locales, les commerces de proximité sont au cœur de la ville du quart d'heure et répondent aux enjeux écologiques et sociaux actuels. L'opérateur Paris Commerces, qui permettra de préempter dans tout Paris, aura pour vocation de renforcer ce réseau de commerces diversifiés, et dont nous avons conforté et élargi les protections au PLU.



Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et de mode.

EN .1 AIR # ÉDITIONS



« **Ce nouveau PLU sera à la fois patrimonial et environnemental. Cette ambition de conjuguer les deux avec une telle détermination est inédite. Non seulement, 10 000 protections supplémentaires voient le jour mais le réchauffement climatique inéluctable nous amène à penser la ville autrement tout en préservant sa beauté et son histoire. L'enjeu est de taille. Je me félicite du travail mené avec la Commission du vieux Paris, à la fois consciente de ce nouvel enjeu et avec laquelle nous œuvrons pour préserver l'écriture architecturale de Paris.** »

Karen Taïeb, adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes.

« **Paris est une ville à très forte densité, avec une demande de pratique sportive très intense dans nos équipements. C'est une équation complexe à laquelle nous recherchons des solutions adaptées avec ce nouveau PLU. Avec de nouveaux aménagements adaptés à la pratique libre dans l'espace public - petite ceinture, bois, parcours dans la ville, aménagement de zones dédiées, quais de Seine - nous créerons de nouveaux équipements dans tout Paris, et nous optimiserons l'utilisation de certains sites sportifs existants dans le cadre exigeant mais nécessaire de ce nouveau PLU Parisien.** »

Pierre Rabadan, adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques et de la Seine.

CONTACT

presse@paris.fr

01 42 76 49 61